



Signataire : Charles Selleger

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2022

Question écrite urgente

Nomination à la tête de l'office médico-pédagogique

La presse a fait état, hier, de la nomination d'un nouveau directeur, par intérim, à la tête de l'office médico-pédagogique (Tribune de Genève du 31 août 2022).

Cet office, à la suite de l'affaire du foyer de Mancy, a vécu successivement le départ de sa directrice, son remplacement par un duo nommé par intérim, et, maintenant, la nomination d'un nouveau directeur.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le statut du nouveau directeur est-il bien celui d'un mandat, et sinon quel est son statut exact ?***
- 2. Quelle est la durée de l'engagement et est-il prévu une prolongation éventuelle ?***
- 3. Le nouveau directeur est-il engagé à plein temps ou à temps partiel ?***
- 4. Quelles sont, respectivement, les rétributions octroyées à la précédente directrice, aux deux personnes qui lui ont succédé en duo par intérim et, enfin, celle du nouveau directeur ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.